

Une convention pour le bien-être animal

Ces derniers temps, nous avons tous pu constater la prolifération de chats errants dans nos quartiers. Cette évolution démographique est le résultat de la diminution conséquente des stérilisations et de la hausse des abandons. Pour limiter ce phénomène, la majorité a décidé d'agir tout en respectant le bien-être animal et les règles sanitaires auxquelles nous sommes tenus.

Lors du dernier Conseil municipal du 20 décembre, les élus ont voté à l'unanimité la souscription à une convention avec 30 millions d'amis. Celle-ci permettra à la ville d'obtenir une aide financière dans le cadre de leur programme aux communes pour lutter contre l'euthanasie des chats errants.

La ville pourra alors capturer les chats errants non identifiés pour les stériliser et identifier, dans le but de les réinsérer dans notre commune.

La municipalité souhaite aussi rappeler que l'abandon d'un chat sur la voie publique est considéré comme un délit et est passible d'une amende de 45 000€ et 3 ans d'emprisonnement.